

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 06/07/2023

La séance est ouverte à 17h50 le quorum étant atteint à 17/24
(une personne invitée)

1- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 06 avril 2023

La principale demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal. Elle considère qu'il est approuvé.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité. (voix 17/17)

2- Désignation du secrétaire de séance

La principale remercie un des représentants du personnel enseignant d'assurer le secrétariat.

L'ordre du jour comprend dans le domaine de fonctionnement de l'établissement la mise en place du Protocole PHARE et le bilan UNNS ainsi que des questions diverses déposées de la part des représentants parents qui seront traitées en séance selon le temps restant, sinon la réponse écrite sera fournie dans le compte rendu et transmise à l'issue du CA.

3- Domaine de fonctionnement de l'établissement

- Le Protocole PHARE

La CPE, membre de l'équipe formée explique la mise en place du protocole dans le cadre de la lutte contre l'intimidation, et notamment la méthode de préoccupation partagée. Une équipe a été mise en place au collège pour prendre en charge toute forme d'intimidation et appliquer ce protocole. L'objectif est de chercher à provoquer de l'empathie chez les acteurs de violence verbale, psychologique ou physique, de désamorcer les mécanismes de la peur et les effets de groupe. Dans ce cadre, chaque élève peut être amené à être questionné. L'intervention de l'équipe Phare doit permettre qu'il n'y ait pas ni vainqueur, ni vaincu mais favoriser le désamorçage du conflit avant aggravation. Au bout de 15 jours, si le cas de harcèlement est avéré, l'établissement passera à des mesures de sanctions disciplinaires.

Ce protocole n'a pas vocation à répondre aux cas de cyberharcèlement qui dépendent de la gendarmerie nationale.

Une représentante des parents d'élèves l'interroge sur la prise en charge du cyberharcèlement qui est le cas le plus fréquent des intimidations entre adolescents. Mme la Principale rappelle que seuls les cas en lien avec l'établissement sont traités et font l'objet d'un rappel à la Loi.

La mise en place du Protocole est soumise au vote du Conseil d'Administration.

Vote :	Pour	16 /16
	Abstention	0/0
	Contre	0/0

Acte CA n° 36

- **Bilan CESCE**

Le Comité d'Education à la Santé Citoyenneté Environnement s'est réuni le 23 juin pour dresser le bilan des actions engagées durant l'année scolaire 2022-2024 et envisager les perspectives selon la circulaire de Rentrée. Les actions actuelles seront reconduites, d'autres seront mises en places telles qu'une sensibilisation aux dangers d'internet en 6ème comme axe prioritaire de travail. Une demande d'intervention sera faite auprès de l'équipe mobile de sécurité du Rectorat.

Voir document en annexe.

Le bilan et les projets sont soumis au vote

Vote :	Pour	16/16
	Abstention	/
	Contre	/

Acte CA n° 35

- **Bilan Vie Scolaire**

La CPE apporte des éclairages sur le bilan Vie Scolaire.(cf bilan de Mme le CPE en annexe)
Mme la Principale complète le bilan de Mme la CPE en indiquant que les professeurs ont de moins en moins souvent des classes complètes devant eux. Le taux d'absentéisme augmente, les élèves ne récupèrent pas leurs cours ce qui génère de la fragilité et une perte de temps dans la progression des enseignements. Elle rappelle aux élèves leurs devoirs de suivi de cours et l'importance de faire société et nation en remplissant la tâche qu'il leur incombe.

- **Bilan UNSS**

Un représentant du personnel enseignant se fait la porte-parole de l'équipe d'EPS pour présenter le bilan de l'UNSS.

(voir en annexe)

- **le Pacte**

Mme la principale présente le cadre du Pacte aux membres du CA: dans le cadre de la revalorisation des personnels enseignants et plus particulièrement de la mise en œuvre de la part fonctionnelle du PACTE, sur la base du volontariat et des besoins identifiés dans chaque établissement, les professeurs pourront bénéficier d'une rémunération nouvelle et supplémentaire sous la forme d'une part fonctionnelle attachée à une mission.

Chaque EPLE se voit donc attribuer un contingent de parts fonctionnelles pour le déploiement du PACTE pour la rentrée scolaire 2023/2024 selon les modalités décrites ci-après.

Les missions retenues sont soit déjà mises en œuvre, mais font l'objet d'une nouvelle ambition et seront par conséquent mieux valorisées dans le cadre du PACTE, soit relèvent de missions nouvelles.

Elles correspondent à un volume horaire annuel quand elles portent sur des activités pédagogiques en présence des élèves ou s'apparentent à un engagement annuel lorsqu'elles portent sur le bon fonctionnement des EPLE.

Missions de type « face à face pédagogique »

Pour un volume de 18 h/ année par part fonctionnelle : remplacement de courte durée.

Pour un volume de 24 h/année par part fonctionnelle : Devoirs faits, soutien approfondissement 6^{ème}

Missions liées au bon fonctionnement des EPLE

- Portage, coordination, mise en œuvre de projets
- Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers
- Découverte des métiers : encadrement du dispositif de la 5^{ème} à la 3^{ème} (prise en charge des élèves, coordination et animation du dispositif, lien avec les entreprises pour les enseignants de collège).

La dotation PACTE pour l'année scolaire 2023/2024 est de : 27 parts

Pour votre information, la répartition des parts fonctionnelles au niveau académique (collège et lycée) se décline de la façon suivante: le RCD contribue à 50% de la dotation calculée, Devoirs faits à 12%, Portage et mise en place de projets à 10%, Appui aux élèves à besoins particuliers à 5% et Découverte des métiers à 13%.

Il convient de noter que le remplacement de courte durée emporte priorité.

Il nous appartient de l'adapter aux réalités et besoins de l'établissement tout en tenant compte des priorités mentionnées.

Pour le collège 27 parts

			Propositions	Potentiel
RCD	50 %	13 parts		2
Devoirs Faits	12 %	3		2
Portage et mise en place de projets	10 %	2		
Appui aux élèves à besoins particuliers	5 %	1		1
Découverte des Métiers	13 %	3		
Reste		3	<i>A attribuer aux projets vu le contexte de l'établissement</i>	

Les représentants des enseignants demandent à Mme la Principale une interruption de séance qui leur est accordée à 19h10mn. Tous les membres sortent hormis un représentant des parents d'élèves.

Les représentants des enseignants présentent leur point de vue sur le Pacte :

Regrettant la dimension individualiste et non collective de ce dispositif, très peu de collègues au collège d'Orlinde ont demandé à s'y inscrire. Ils relèvent que ce dispositif ne peut en rien résoudre le manque d'enseignants dont souffrent particulièrement les petits établissements comme le nôtre. Assurer des heures de remplacement dans leur discipline, ne remplacera pas les heures dues à chaque élève dans les disciplines où l'on ne trouve pas de professeurs. Cela s'est vérifié cette année encore avec l'absence de professeurs d'espagnol et d'histoire pendant une très longue durée. Faute de trouver suffisamment d'enseignants formés, on en

vient à recruter de plus en plus de vacataires, certes courageux et volontaires, mais souvent sans expérience d'enseignement que les collègues sur place tentent d'accompagner autant que faire se peut, en fonction de leur propre disponibilité, et rappelons-le, bénévolement.

Auparavant, un volant d'heures de remplacement de courte durée était accordé plus généreusement aux chefs d'établissement qui pouvaient les octroyer à la demande des enseignants en fonction de leurs disponibilités et des besoins de leurs classes. Malheureusement ces heures ont été restreintes au grand regret des professeurs. De ce fait, aujourd'hui, l'enveloppe ne permet que de gérer une infime partie des heures que les enseignants continuent de faire réellement. Beaucoup d'heures supplémentaires effectuées devant les élèves ne sont donc plus rétribuées faute de moyens.

Un représentant des parents d'élèves. demande pourquoi les enseignants, qui sont parmi les plus mal payés d'Europe, ne souhaitent pas bénéficier de cette opportunité de revalorisation salariale. Les enseignants expliquent que le pacte correspond à des indemnités et non à un complément de salaire. Le montant de leur retraite ne tiendra donc pas compte de ces indemnités. Ils rappellent également que l'ensemble des enseignants méritent d'être revalorisés et non pas seulement ceux qui seraient en mesure de signer le Pacte.

Un représentant du personnel enseignant relève également que l'EN propose un schéma qui donne davantage de travail aux enseignants alors même que la charge est déjà bien lourde. Ceci témoigne clairement d'une méconnaissance du travail accompli par les enseignants, d'une insuffisance de l'institution à gérer le manque de personnels et ne permettra certainement pas de corriger le manque d'attractivité du métier.

Pour un autre représentant du personnel enseignant, il s'agit là d'un effet de communication destiné à tromper les Français sur la revalorisation des enseignants. Le Pacte est l'arbre qui cache la forêt dans le sens où une minorité pourra y trouver un avantage financier personnel mais ne réglera jamais le problème de fond qui fait qu'il manque énormément de professeurs.

En tout dernier lieu, les enseignants relèvent l'absence de texte officiel sur le pacte qui témoigne une fois de plus selon eux, de l'impréparation de ce dispositif que le gouvernement considère déjà comme une réussite alors même que l'institution n'a pas fourni le cadre réglementaire dans lequel les professeurs sont sensés s'inscrire.

Un représentant des parents d'élève conclut ce point du CA en déclarant que cette situation n'est guère rassurante pour l'avenir des enfants.

La mise en place et la répartition des parts du Pacte est soumise au vote.

Vote :	Pour	1/16
	Abstention	0/0
	Contre	15 /16

Acte CA n° 34

- **- Banalisation déménagement**

Pour le déménagement et l'entrée dans les nouveaux locaux du collège, la principale demande la banalisation du vendredi 20 octobre pour la mise en cartons des derniers cartons, du 06 novembre pour que les enseignants effectuent une pré-rentrée, avant une rentrée en décalée le mardi 07 novembre pour les 6^{ème}/5^{ème}, le mercredi pour les 4^{ème}/3^{ème}, avec un retour de l'ensemble des élèves le jeudi 09 novembre. Ce scénario a été validé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie avant d'être soumis au vote du Conseil d'Administration.

Vote :	Pour	16/16
	Abstention	0/0
	Contre	0/0

- **Autorisation recrutement et renouvellement contrat AED**

3.5 ETP Alloués à l'établissement, une demande supplémentaire a été faite au vu de la taille des nouveaux locaux, néanmoins comme elle a été calculée notamment en fonction des effectifs d'élèves et, le cas échéant, du nombre d'internes et de la mixité de l'internat et que ce calcul est effectué à l'aide du barème académique utilisé pour la répartition des emplois AED, la principale n'a pas de garantie d'une réponse positive.

En termes de ressources Humaines, Pauline Leroy, Marion Longeas et Naldi reconduisent leur contrat. Sophie Hecquet a été recrutée à 50% et un entretien de recrutement est prévu courant de la semaine prochaine.

Vote :	Pour	16 /16
	Abstention	0/0
	Contre	0/0

Acte CA n° 31

- **choix des manuels**

Vote :	Pour	16/16
	Abstention	0/0
	Contre	0/0

Acte CA n°

- **Fonctionnement de l'établissement, ouverture-fermeture juillet-août**

L'établissement sera en ouverture administrative du 10 au 13 juillet de 9h à 16h et du 28 août au 1^{er} septembre. L'établissement sera fermé du 14 juillet au 27 août.

4- Affaires financières

- **Conventions**

Le gestionnaire présente les conventions concernant :

- la location de l'espace culturel avec le CAUVALDOR
- Convention avec le DASEN sortie école de PUYBRUN

Vote :	Pour	16/16
	Abstention	0/0
	Contre	0/0

Acte CA n° 33

- **Projets pédagogiques 2023/2024**

La référente culture présente les projets pédagogiques (voir Annexe)

Un représentant des parents d'élèves se fait l'écho de parents de 5ème qui regrettent le nombre limité de sorties pour ce niveau par rapport aux autres.

Un représentant du personnel enseignant répond qu'il faut examiner les programmes sur la totalité du cycle collège. Si on opère une moyenne sur les quatre années, tous les élèves bénéficient d'un nombre sensiblement similaire d'activités pédagogiques. L'année de 5ème a toujours été une année avec moins de projets car les offres correspondent moins aux programmes pédagogiques de ce niveau. Elle relève toutefois que les 5èmes sont sortis deux fois cette année : cinéma et spectacle au théâtre de l'Usine.

Vote :	Pour	16 /16
	Abstention	0/0
	Contre	0/0

Acte CA n° 28

- **Bilan voyages**

Le gestionnaire présente le bilan des voyages (voir Annexe)

Vote :	Pour	16/16
	Abstention	0 /0
	Contre	0/0

Acte CA n° 27

- **Vote de dons**

Le gestionnaire présente les dons à accepter par le Conseil d'Administration dans le cadre des voyages 607 € 20 (Gard) et 678 € (Auvergne), pour le don de l'AMOPA et le don pour la sortie de l'école de PUYBRUN 10 €

Vote :	Pour	16/16
	Abstention	0/0
	Contre	0/0

Acte CA n° 25/26

- **Décisions Budgétaires Modificatrices (DBM)**

Le gestionnaire présente les DBM suivantes :

Budget de 260 € concernant le paiement de la visite par l'école de PUYBRUN du château de Prudhomat (Etat et école).

Modification ligne ALO – ADMIN - 0LOGICIEL en AP – EQUIP – 0MATERIEL 800 €

Vote :	Pour	16/16
	Abstention	0/0
	Contre	0/0

Acte CA n° 30

20h: 2 membres du CA quittent la session pour assister à une autre réunion programmée.

- **Tarification mobilier/produits**

Le gestionnaire présente un tableau avec les différents mobiliers susceptibles d'être vendus en accord avec le département. Les commissions mises en place par le département ont permis de prendre en compte les contraintes de chacune des parties. Dans le cadre du développement durable, le collège souhaite récupérer également du mobilier en bon état de façon à dégager des économies qui pourront lui permettre d'acheter les tapis de sol nécessaires aux cours d'EPS à installer dans la salle polyvalente.

Vote :	Pour	15/15
	Abstention	0/0
	Contre	0/0

Acte CA n° 23

5- Points divers :

- Questions des représentants parents :

1. Les comptes rendus des CA et la liste des membres du CA (ou à minima des RPE) peuvent-ils être régulièrement publiés sur l'ENT ou via tout autre moyen de communication ?

Réponse : Un onglet a déjà été créé sur l'ENT pour intégrer ces informations dans « collège d'Orlinde /les instances du collège » mais n'est pas alimenté systématiquement. Il conviendra donc de le compléter plus régulièrement avec les comptes rendus. Ceux-ci pourront également faire l'objet d'une parution dans les actualités.

2. d'après le site <https://www.education.gouv.fr/recherche-ivac>, les indicateurs de résultats au brevet 2022 pour le collège de Bretenoux sont des plus bas : 80% de réussite, note moyenne 10,1

Pour comparaison avec les établissements alentours : St Céré : 95% de réussite - note moyenne 10,9

Vayrac : 83 % - note moyenne 9,2

Gramat : 92 % - note moyenne 11,6

Beaulieu : 97 % - note moyenne 12,6

Avez-vous identifié les causes de ce faible niveau et quelles solutions sont mises en place (ou pourraient être mises en place) pour y remédier ?

Réponse : Les comparaisons avec les autres établissements sont rarement exploitables. Il y a des effets de seuils qui empêchent d'opérer une interprétation rigoureuse et fiable des résultats. A Beaulieu, les effectifs à moins de 20 élèves par classe permettent sans aucun doute une meilleure prise en charge des élèves . Il y a également à Bretenoux de fréquents maintiens d'élèves qui relèvent de SEGPA ou d'ULIS en dépit des demandes des PE et des enseignants : les parents ne souhaitent pas voir leurs enfants s'éloigner. D'autre part les catégories socio-professionnelles des parents diffèrent d'un bassin à l'autre.

Pour ce qui est de la remédiation, beaucoup de dispositifs ont été mis en place depuis quelques années :

devoirs faits, prise en charge par la référente décrochage , accompagnement personnalisé des professeurs principaux.

Enfin, pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, pour lesquels il convient de mettre en place des parcours de scolarisation inclusifs, les enseignants de l'établissement appliquent toujours les différents aménagements pédagogiques définis par le code de l'éducation : PAI, PPRE, PAP et PPS. Ces dispositifs concernent de plus en plus d'élèves dans nos classes et nous tentons d'y répondre le mieux que nous pouvons avec l'aide des AESH.

Est-il envisageable de faire passer le collège de Bretenoux en ZEP afin d'obtenir des moyens supplémentaires ?

Réponse : le collège de Bretenoux ne peut répondre aux critères de validation ZEP en raison de son faible taux de boursiers.

En pièces jointes les réponses - insatisfaisantes - du ministère de l'éducation nationale et de la direction départementale des services académiques aux courriers qui leur ont été transmis à propos du manque de moyens au collège de Bretenoux. Pouvez-vous confirmer leurs réponses, notamment :

- - la dotation initiale maintenue au même niveau que celle de l'an dernier ?
- - des moyens complémentaires importants dans le cadre du PACTE ?
- Nous n'avons eu aucune réponse du rectorat hormis celle du médiateur qui nous répond que les médiateurs "*n'interviennent que lors d'un différend individuel avec l'administration*".

Réponse : La dotation dépend du nombre d'élèves dans l'établissement. Quant aux moyens complémentaires, ils dépendent des heures qui seront acceptées par les enseignants dans le cadre du Pacte. Mais il a été vu précédemment que ce dispositif ne modifiera pas sensiblement les heures en raison du rejet massif des enseignants à Orlande.

1. Un espace d'échange au sein du collège pourrait-il être prochainement mis à disposition pour les parents, tel que prévu par la loi de 2013 "pour la refondation de l'École de la République" ?

Cet espace permettrait de faciliter les échanges entre parents et peut être de relancer la participation des parents dans l'action éducative, dans un esprit de coopération avec l'équipe éducative.

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID169/espace-parents-un-lieu-de-cooperation-educative>

<https://www.education.gouv.fr/les-parents-l-ecole-9899>

Réponse : une malette des parents avait été mise en place il y a quelques années mais s'était rapidement éteinte faute de parents volontaires. Un représentant des parents d'élèves remarque que cet état de fait concerne aussi les autres structures sociales qui proposent des interventions en direction des parents mais que celles-ci suscitent peu de mobilisation.

Une autre solution consisterait dans un premier temps à créer une association des parents d'élèves de l'établissement.

Levée de séance à 20h15.